TERMINATOR ® Appât résistant à l'eau pour rats et souris

USAGE COMMERCIAL
POUR ENTREPRENEURS EN DÉPARASITAGE DÉTENTEURS DE PERMIS

Poison pour la dératisation dans les édifices (tue les souris communes, rats d'égout et rats noirs)

Les souris et les rats consomment une dose mortelle dès qu'ils se nourrissent une seule fois de l'appât, et la mort de ces rongeurs survient une journée ou deux après la consommation de l'appât. Les rongeurs cessent de se nourrir lorsqu'ils ont consommé une dose mortelle, après s'être nourris une fois de l'appât. L'appât résistant à l'eau TERMINATOR® pour rats et souris est efficace contre les rats et les souris résistants aux anticoagulants.

GARANTIE :

BROMÉTHALINE :.....0,01 %

N° D'HOMOLOGATION : 23761
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANT

Contient du BITREX (une substance extrêmement amère ajoutée à cet appât pour prévenir la consommation accidentelle).

AVERTISSEMENT

POISON

CONTENU NET : 6 blocs-appât de 28,35 g

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ
VOIR LES AUTRES PRÉCAUTIONS SUR LE PANNEAU SECONDAIRE

Fabriqué par
PM RESOURCES, INC.
13001 St. Charles Rock Road
Bridgeton, MO 63044

® Marque déposée de Engage Agro Corporation

PRÉCAUTIONS : TENIR À L'ÉCART DES HUMAINS, DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Peut être nocif ou mortel en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre. Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et la faune. Tenir à l'écart de tout plan d'eau.
PREMIERS SOINS : En cas de contact accidentel, rincer les yeux ou la peau avec de l'eau et laver les vêtements contaminés. Communiquer immédiatement avec un médecin ou un centre antipoison si le produit a été ingéré, si la respiration devient difficile ou en cas d'irritation persistante. Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : L'appât résistant à l'eau TERMINATOR® pour rats et souris n'est pas un rodenticide de type anticoagulant. En cas d'ingestion, restreindre l'absorption en provoquant le vomissement ou en faisant un lavage d'estomac. Ensuite, administrer immédiatement du charbon médicinal ou un purgatif salin par voie orale, et répéter toutes les 6 à 8 heures pendant au moins 72 heures. Le charbon médicinal s'est révélé efficace. Les animaux montrant des signes de toxicose doivent recevoir un traitement de soutien – maintien de la température corporelle, de la respiration et des électrolytes. Les corticostéroïdes et les diurétiques osmotiques (mannitol) peuvent s'avérer utiles.

MODE D'EMPLOI
IMPORTANT : Ne pas exposer les enfants, les animaux de compagnie ni les autres animaux non ciblés aux rodenticides. Pour aider à prévenir les accidents :
1. Conserver le produit dans un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux de compagnie.
2. Installer l'appât dans des stations-appât inviolables, hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Ces stations doivent être résistantes à la destruction par les chiens et les enfants; elles doivent être utilisées de telle sorte que les enfants ne puissent atteindre les compartiments internes et toucher l'appât. Si une partie de l'appât peut s'échapper lorsqu'on agite la station, celle-ci doit être renforcée ou immobilisée. Des stations-appât plus solides sont requises aux endroits où elles sont exposées à la machinerie industrielle (chariots élévateurs, p. ex.).
3. Éliminer les appâts inutilisés ou éventés conformément à la réglementation locale.

RESTRICTIONS D'EMPLOI :
Pour réprimer les souris communes (*Mus musculus*), les rats d'égout et les rats noirs (*Rattus norvegius* et *Rattus rattus*) dans les maisons, les édifices industriels et agricoles et les autres constructions. L'appât doit être placé dans des stations-appât inviolables ayant les caractéristiques suivantes :
- faites d'un matériau très résistant (en métal ou en plastique moulé par injection, p. ex.), ne pouvant être détruit par des enfants, des animaux non ciblés et, le cas échéant, par la machinerie industrielle (chariots élévateurs, p. ex.);
- accès conçu de sorte que les enfants et les animaux non ciblés ne puissent toucher l'appât;
- structure interne empêchant l'appât de s'échapper lorsqu'on agite la station;
- panneau d'accès pouvant être fermé de façon sécuritaire et verrouillé (avec vis en métal ou cadenas);
- capables d'être fixées solidement à une surface (clouées ou enchâssées dans du ciment, p. ex.);
- clairement identifiées par l'énoncé **DANGER POISON**.

Ne pas placer de stations-appât inviolables à des endroits où elles pourraient contaminer la nourriture ou sur des surfaces susceptibles d'être en contact avec de la nourriture.

CHOIX DES ENDROITS À TRAITER :
Déterminer les endroits où les souris et les rats auront le plus de chance de trouver et de consommer l'appât. Il s'agit habituellement des endroits suivants : le long des murs, près des trous de rongeurs, dans les terriers

et leurs environs, les coins et les endroits cachés, entre les murs et le plancher, ou aux endroits où on a observé des rongeurs ou leurs signes d'activité. Retirer le plus possible tous les autres aliments accessibles aux rongeurs.

DIRECTIVES D'APPLICATION :
Toujours porter des gants résistants aux produits chimiques pour manipuler et appliquer ce produit.
RATS D'ÉGOUT ET RATS NOIRS :
Ce produit doit être utilisé par des entrepreneurs en déparasitage détenteurs de permis, dans le cadre de leur programme d'éradication des rongeurs. Appliquer de deux à six blocs-appât résistant à l'eau TERMINATOR® pour rats et souris par emplacement protégé (stations-appât inviolables). Ajuster la quantité d'appât en fonction de la consommation prévue à chaque emplacement. Les stations-appât inviolables doivent être espacées à intervalles de 6 à 9 mètres, à des endroits hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Le nombre et l'emplacement des stations-appât doit être noté par écrit. Placer directement dans des stations-appât inviolables; ne pas retirer l'appât des coupelles de plastique. Ne pas placer d'appât dehors ou à proximité de puits ou de sources d'approvisionnement en eau, ni aux endroits où il existe un risque de contamination des sources d'eau potable.
SOURIS COMMUNES :
Ce produit doit être utilisé dans le cadre d'un programme d'éradication des rongeurs. Appliquer un ou deux blocs-appât résistant à l'eau TERMINATOR® pour rats et souris par emplacement protégé (stations-appât inviolables). Ajuster la quantité d'appât en fonction de la consommation prévue à chaque emplacement. Les stations-appât inviolables doivent être espacées à intervalles de 2,4 à 3,7 mètres, à des endroits hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Le nombre et l'emplacement des stations-appât doit être noté par écrit. Placer directement dans des stations-appât inviolables; ne pas retirer l'appât des coupelles de plastique. Ne pas placer d'appât dehors ou à proximité de puits ou de sources d'approvisionnement en eau, ni aux endroits où il existe un risque de contamination des sources d'eau potable.

STRATÉGIE D'ÉRADICATION :
La consommation maximale de l'appât devrait survenir au cours de la première journée de traitement et le lendemain. Après plusieurs jours, inspecter les stations-appât et remettre de l'appât aux endroits où les rongeurs en ont beaucoup consommé, ou si on constate qu'une activité continue des rongeurs s'y poursuit. Remplacer les appâts gâtés si on constate une activité récente des rongeurs. Maintenir les appâts en place pendant au moins une semaine, et continuer le traitement jusqu'à ce que tout signe d'activité des rongeurs ait cessé ou qu'il devienne évident que les rats et les souris qui restent ne sont pas attirés par l'appât.

Ramasser et éliminer convenablement tous les animaux morts et les restes d'appât. Pour décourager la réinfestation, limiter le plus possible les sources d'aliments et d'eau et les refuges accessibles aux rongeurs. En cas de réinfestation, répéter le traitement. S'il y a une source d'infestation continue, établir des stations-appât permanentes et les regarnir au besoin.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :
Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination.
ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques. Entreposer les produits non utilisés dans un endroit sûr, inaccessible aux enfants et aux animaux non ciblés.
ÉLIMINATION : Les entrepreneurs en déparasitage détenteurs de permis ramassent et éliminent correctement tous les rongeurs morts et les appâts restants. Éliminer tout appât inutilisé ou gâté et les rongeurs morts conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination des

produits inutilisés ou superflus et sur le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.
AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.